



**CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE
DÉVELOPPEMENT**

Le Caire (Égypte)
5-13 septembre 1994

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.171/PC/9
19 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
Troisième session
4-22 avril 1994

RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA
TROISIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 16	3
A. Ouverture et durée de la session	1 - 4	3
B. Participation	5 - 10	3
C. Bureau	11 - 14	4
D. Ordre du jour	15	5
E. Documentation	16	6
II. ACCRÉDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SOUHAITANT PARTICIPER À LA CONFÉRENCE ET À SES PRÉPARATIFS	17 - 18	6
III. DÉBAT GÉNÉRAL	19 - 39	6
IV. RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE . . .	40 - 42	8
V. PROJET DE DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE	43 - 45	9
VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET PROJET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	46 - 47	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIÈME SESSION	48	10

Annexes

I. Décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa troisième session		11
II. Liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa troisième session		15

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

1. La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 4 au 22 avril 1994. Le Comité a tenu 11 séances (24e à 34e séances). Il a décidé de créer deux groupes de travail, qui ont tenu un certain nombre de séances officielles.
2. Le Président du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement a ouvert la session et fait une déclaration.
3. La Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement a fait une déclaration.
4. Le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse politique a également fait une déclaration.

B. Participation

5. Les États suivants ont participé à la session : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
6. Les membres associés ci-après de commissions régionales : Nioué, les Palaos et les îles Vierges américaines ont assisté à la session en qualité d'observateurs.

7. Les organismes de l'ONU ci-après étaient représentés : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

8. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Fonds international de développement agricole et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Organisation arabe du travail, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Commission des communautés européennes, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Organisation internationale pour les migrations, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique, Commission du Pacifique Sud et Secrétariat du Forum du Pacifique Sud.

10. On trouvera dans les documents A/CONF.171/PC/6 et Add.1 à 5 la liste des organisations non gouvernementales accréditée au Comité préparatoire.

C. Bureau

11. Le bureau du Comité préparatoire élu à la deuxième session était composé des membres ci-après :

<u>Président</u> :	Fred Sai (Ghana)
<u>Vice-Présidents</u> :	Lionel A. Hurst (Antigua-et-Barbuda) Mauro Couto (Brésil) Tauno Kääriä (Finlande) Andras Klinger (Hongrie) Usha Vohra (Inde) Abdullah Chalil (Indonésie) Nicolaas H. Biegman (Pays-Bas) Maymouna Diop (Sénégal)
<u>Vice-Président et Rapporteur</u> :	Jerzy Z. Holzer (Pologne)
<u>Membre de droit</u> :	Nabil A. Elaraby (Égypte)

12. À sa 2e séance, le 4 avril, sur proposition du Président, le Comité préparatoire a décidé de constituer deux groupes de travail chargés d'examiner le point 7 de l'ordre du jour (Projet de document final de la Conférence) et désigné MM. Lionel A. Hurst (Antigua-et-Barbuda) et Nicolaas H. Biegman (Pays-Bas) présidents des Groupes de travail I et II respectivement.

13. À sa 1re séance, le 6 avril, le Groupe de travail I a élu trois vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau du Groupe de travail I était ainsi constitué :

Président : Lionel A. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Présidents : M. A. Quist-Therson (Ghana)
Suhendan Ekni (Turquie)
Mahbub Ahmed (Pakistan)

Rapporteur : Karol Zebrakovsky (République tchèque)

14. À ses 1re, 2e et 3e séances, les 6 et 7 avril 1994, le Groupe de travail II a élu trois vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau du Groupe de travail II était ainsi constitué :

Président : Nicolaas H. Biegman (Pays-Bas)

Vice-présidents : A. B. Sulaiman (Nigéria)
Lars-Olof Edström (Suède)
Halida Hanum Akhter (Bangladesh)

Rapporteur : René Pereira (Bolivie)

D. Ordre du jour

15. À sa 24e séance, le 4 avril 1994, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/CONF.171/PC/1, tel qu'il avait été modifié par le Président. L'ordre du jour ainsi modifié était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs.
3. Préparatifs de la Conférence.
4. Règlement intérieur provisoire de la Conférence.
5. Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population.
6. Rapports des pays sur la situation, les politiques et les programmes nationaux en matière de population.
7. Projet de document final de la Conférence.
8. Ordre du jour provisoire et projet d'organisation des travaux de la Conférence.
9. Autres questions.
10. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session.

E. Documentation

16. La liste des documents dont était saisi le Comité préparatoire à sa troisième session figure à l'annexe II.

II. ACCRÉDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SOUHAITANT PARTICIPER À LA CONFÉRENCE ET À SES PRÉPARATIFS

17. À ses 24e et 33e séances, les 4 et 22 avril 1994, le Comité préparatoire a examiné le point 2 de son ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs (A/CONF.171/PC/6 et Add.1 à 5).

18. Aux mêmes séances, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales dont la liste figure dans les documents A/CONF.171/PC/6 et Add.1 à 5 aux fins de leur participation aux sessions du Comité préparatoire et à la Conférence (voir annexe I, décision 3/1).

III. DÉBAT GÉNÉRAL

19. De sa 24e séance à sa 29e séance, du 4 au 6 avril, le Comité préparatoire a tenu un débat général sur les points 3 (Préparatifs de la Conférence), 4 (Règlement intérieur provisoire de la Conférence), 5 (Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action mondial sur la population), 6 (Rapports des pays sur la situation, les politiques et les programmes nationaux en matière de population) et 7 (Projet de document final de la Conférence). Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Secrétaire générale de la Conférence sur l'état des activités préparatoires de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/CONF.171/PC/2) (point 3 de l'ordre du jour);

b) Rapport du Secrétaire général sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action mondial sur la population (A/CONF.171/PC/3) (point 5 de l'ordre du jour);

c) Rapport de la Secrétaire générale de la Conférence contenant une synthèse des rapports des pays sur la situation, les politiques et les programmes nationaux en matière de population (A/CONF.171/PC/4) (point 6 de l'ordre du jour);

d) Note du Secrétaire général contenant le projet de programme d'action de la Conférence (A/CONF.171/PC/5) (point 7 de l'ordre du jour);

e) Rapport de la Secrétaire générale de la Conférence contenant une synthèse des conclusions des réunions et conférences régionales convoquées dans le cadre des préparatifs de fond de la Conférence (A/CONF.171/PC/7 et Add.1) (point 3 de l'ordre du jour);

f) Note du Secrétariat contenant le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.171/PC/8) (point 4 de l'ordre du jour).

20. À la 24e séance, le 4 avril, la Secrétaire générale de la Conférence a fait une déclaration liminaire.

21. Les représentants de l'Algérie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Grèce (au nom de la Communauté européenne), de l'Égypte, de la Chine, du Japon et d'Antigua-et-Barbuda ont fait des déclarations.

22. Ont également fait des déclarations les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Fédération internationale pour la planification familiale et Population Action International.

23. À la 25e séance, le 4 avril 1994, les représentants de l'Équateur, de la Trinité-et-Tobago, de l'Australie et du Botswana ont fait des déclarations.

24. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fait une déclaration.

25. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Banque mondiale ont fait des déclarations.

26. Le représentant de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a fait une déclaration.

27. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations : Comité de planification des organisations non gouvernementales pour la Conférence internationale sur la population et le développement, Conseil de la population, Women's Environment and Development Organization, Fédération japonaise de parlementaires pour la population et le développement, Centre for Reproductive Law and Policy, Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement, Ecology Task Force, Confédération internationale des syndicats libres et Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

28. À la 26e séance, le 5 avril, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Paraguay, Canada, États-Unis d'Amérique, Philippines, Nicaragua, Suisse, République islamique d'Iran, Croatie, Malawi, Saint-Siège, Argentine, Ghana et Brésil.

29. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration.

30. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également fait des déclarations : Commission indépendante sur la population et la qualité de la vie, Zero Population Growth, Youth Delegates for Population, Information and Communication et Family Care International.

31. À la 27e séance, le 5 avril, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Inde, Finlande (au nom des pays nordiques), Pérou, Bangladesh, Micronésie (également au nom des îles Cook, de Fidji, de Kiribati, des îles Marshall, de Nioué, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des îles Salomon, de Tuvalu et de Vanuatu), Népal, Mexique, Venezuela,

/...

Autriche, Indonésie, Bolivie, Estonie (également au nom de la Lettonie et de la Lituanie), Namibie et Roumanie.

32. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a fait une déclaration.

33. Les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Association for Voluntary Surgical Contraception, Fédération internationale du droit à la vie, National Family Planning and Reproductive Health Association et Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN).

34. À la 28e séance, le 5 avril, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Thaïlande, Jamaïque, Pakistan, Mali, Jordanie, République populaire démocratique de Corée, Myanmar, Guinée-Bissau, Turquie, Ouganda, Afghanistan, Bénin, République de Corée, Burkina Faso, Éthiopie et République tchèque.

35. Le représentant de l'Organisation de l'unité africaine a fait une déclaration.

36. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations : Indian Association of Parliamentarians on Population and Development, World Alliance for the Family, Family Life Council, Global Legislators for a Balanced Environment et Conseil des points cardinaux.

37. À la 29e séance, le 6 avril, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Albanie, Soudan, Mauritanie, Cameroun, Burundi, Kenya, Malaisie, Guinée équatoriale, Côte d'Ivoire, Angola, Niger et Sénégal.

38. Les représentants de l'Organisation internationale du Travail et du Fonds international de développement agricole ont fait des déclarations.

39. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également fait des déclarations : Institut de la population, Youth Consultation for the International Conference on Population and Development, Sierra Club, American Life League, Pacific Islands Association of Non-governmental Organizations et Organisation mondiale de la méthode Billings d'ovulation.

IV. RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE

40. À sa 34e séance, le 22 avril, le Comité a examiné le point 4 de son ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat contenant le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.171/PC/8).

41. À la même séance, sur proposition du Président, le Comité a modifié le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence comme suit :

Article premier et article 47

Les mots "et la Communauté européenne" ont été insérés après "à la Conférence".

Article 3

À la fin de l'article, le membre de phrase ci-après a été ajouté :
"ou, dans le cas de la Communauté européenne, du Président de la Commission européenne";

Article 24

Paragraphe 1

Le membre de phrase "ou de la Communauté européenne" a été inséré après les mots "à la Conférence";

Paragraphe 3

Le membre de phrase "ou de la Communauté européenne" a été inséré après les mots "Les représentants d'un État";

Article 52, alinéa d)

Le membre de phrase "à condition qu'il s'agisse de représentants d'États participants" a été ajouté à la fin de l'alinéa.

Article 63

Le membre de phrase ci-après a été ajouté au début de l'article :
"Sauf dispositions contraires concernant la Communauté européenne dans le présent règlement intérieur".

42. Le Comité a décidé de soumettre à l'Assemblée générale pour approbation le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence figurant dans le document A/CONF.171/PC/8, tel qu'il a été modifié oralement (voir annexe, décision 3/2).

V. PROJET DE DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE

43. De sa 30e séance à sa 34e séance, du 20 au 22 avril 1994, le Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétaire général contenant le projet de programme d'action de la Conférence (A/CONF.171/PC/5), des chapitres révisés du projet de programme d'action de la Conférence présentés par les Vice-Présidents, MM. Lionel Hurst (Antigua-et-Barbuda) pour le Groupe de travail I et Nicolaas Biegman (Pays-Bas) pour le Groupe de travail II, sur la base des négociations consacrées au document A/CONF.171/PC/5 (A/CONF.171/PC/L.3 à 10 et Add.1 et L.11 à 16), ainsi que de deux documents officieux contenant les versions révisées des chapitres premier et II.

44. Aux mêmes séances, le Comité a approuvé les chapitres du projet de programme d'action de la Conférence figurant dans les documents A/CONF.171/PC/L.3 à 10 et Add.1 et L.11 à 16 et dans les deux documents officieux, tels qu'ils ont été oralement modifiés au cours du débat, et est

convenu de les transmettre à la Conférence pour qu'elle les examine plus avant (voir annexe I, décision 3/3).

45. Au cours du débat, les délégations ci-après ont exprimé des réserves : le Guatemala, sur les principes 7 et 8 du chapitre II; le Guatemala, le Saint-Siège et le Honduras sur l'emploi du mot "contraceptifs" au chapitre V; l'Argentine, le Saint-Siège et le Honduras, sur l'utilisation des mots "couples" et "individus" aux paragraphes 7.2, 7.14, 7.17, 7.18 et 7.21 a); le Saint-Siège sur l'emploi des mots "offre de contraceptifs" et "obstacles" aux paragraphes 7.8, 7.11, 7.17 et 7.18; le Guatemala sur le chapitre VII; l'Inde sur l'utilisation du mot "redoubler" au paragraphe 10.3; le Guatemala sur les paragraphes 11.5 c), 11.11, 11.12, 11.14, 11.15 b), 11.16 et 11.21; le Guatemala, le Saint-Siège, le Honduras et Malte sur le paragraphe 11.15 d); le Saint-Siège sur l'utilisation du mot "contraceptif" au paragraphe 12.15; le Guatemala sur les paragraphes 12.11 a), 12.12, 12.14 et 12.17; le Saint-Siège sur le paragraphe 13.14 c), et sur l'emploi du mot "individus" au paragraphe 13.15 a), en attendant qu'il soit précisé si ce terme désigne également les adolescents.

VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET PROJET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

46. À sa 34e séance, le 22 avril, le Comité a examiné le point 8 de son ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Projet d'ordre du jour provisoire, projet de programme de travail et autres questions d'organisation" (A/CONF.171/PC/L.2), qui contenait un certain nombre de recommandations.

47. À la même séance, sur proposition du représentant de l'Égypte, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence avec l'inscription d'une question supplémentaire intitulée "Questions diverses", ainsi que les recommandations concernant le projet de programme de travail et autres questions d'organisation (voir annexe I, décision 3/4).

VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIÈME SESSION

48. À sa 34e séance, le 22 avril, le Comité a adopté son projet de rapport tel qu'il avait été présenté et révisé oralement par le Rapporteur, M. Jerzy Z. Holzer (Pologne).

ANNEXE I

Décisions adoptées par le Comité préparatoire
à sa troisième session

Décision 3/1. Accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence internationale sur la population et le développement et à ses préparatifs

À ses 24e et 33e séances, les 4 et 22 avril 1994, conformément à la résolution 1993/4 du Conseil économique et social, en date du 12 février 1993, par laquelle le Conseil a arrêté les modalités d'accréditation des organisations non gouvernementales souhaitant participer à la Conférence et à ses préparatifs, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales dont la liste figure dans les documents A/CONF.171/PC/6 et Add.1 à 5.

Décision 3/2. Soumission du règlement intérieur provisoire de la Conférence internationale sur la population et le développement à l'Assemblée générale

À sa 34e séance, le 22 avril 1994, le Comité préparatoire a décidé de soumettre pour approbation à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence publié sous la cote A/CONF.171/PC/8, tel qu'il avait été modifié oralement.

Décision 3/3. Projet de document final de la Conférence internationale sur la population et le développement

De sa 30e séance à sa 34e séance, du 20 au 22 avril 1994, le Comité préparatoire a approuvé les chapitres du projet de programme d'action de la Conférence, contenus dans les documents A/CONF.171/PC/L.3 à 10 et Add.1 et L.11 à 16 et dans deux documents officieux, tels qu'ils avaient été modifiés oralement au cours du débat, et est convenu de les transmettre à la Conférence pour qu'elle les examine plus avant.

Décision 3/4. Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, programme de travail et autres questions d'organisation

À sa 34e séance, le 22 avril 1994, le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, ayant examiné la note du Secrétariat (A/CONF.171/PC/L.2), a décidé :

A

Ordre du jour provisoire de la Conférence

1. D'approuver l'ordre du jour provisoire de la Conférence ci-après :
 1. Ouverture de la Conférence.
 2. Élection du Président.
 3. Adoption du règlement intérieur.
 4. Adoption de l'ordre du jour.
 5. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 6. Organisation des travaux, notamment constitution de la Grande Commission de la Conférence.
 7. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
 8. Résultats obtenus dans le cadre des stratégies et programmes relatifs à la population et au développement.
 9. Programme d'action de la Conférence.
 10. Questions diverses.
 11. Adoption du rapport de la Conférence.

B

Désignation des membres de la Commission
de vérification des pouvoirs

2. De recommander, conformément à l'article 4 du projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.171/PC/8), que la Conférence nomme l'Autriche, les Bahamas, la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, Maurice et la Thaïlande membres de la Commission de vérification des pouvoirs, étant entendu qu'en cas d'absence d'un État, la Conférence le remplacera par un autre État appartenant au même groupe régional, qui sera désigné par ce groupe.

C

Organisation des séances

3. De recommander :

a) Que les points 1 à 8 et les points 10 et 11 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence soient examinés en séance plénière, que le point 9 soit renvoyé à la Grande Commission et que les négociations sur le projet de programme d'action de la Conférence soient menées dans le cadre de la Grande Commission tandis que le débat général se déroulerait en séance plénière;

b) Pour permettre à la Conférence d'accélérer ses travaux et de les mener à bien dans les délais voulus :

- i) Que les séances se tiennent normalement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et commencent à l'heure;
- ii) Que le débat général sur le point 8 (Résultats obtenus dans le cadre des stratégies et programmes relatifs à la population et au développement) se déroule en séance plénière, du lundi 5 au vendredi 9 septembre; que durant le débat, chaque délégation ait la possibilité de faire une brève déclaration sur les résultats obtenus par son pays dans le domaine de la population et du développement, en s'appuyant sur le projet de programme d'action de la Conférence, le rapport du Secrétaire général sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action mondial sur la population et celui que son pays aura publié au titre des préparatifs de la Conférence;
- iii) Qu'il n'y ait pas de débat général dans le cadre de la Grande Commission; que celle-ci formule ses recommandations sur le point 9 (Programme d'action de la Conférence) en s'appuyant sur les recommandations du Comité préparatoire et en tenant compte des rapports du Secrétaire général sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action mondial sur la population ainsi que des résultats obtenus par les différents pays en matière de stratégies et programmes relatifs à la population et au développement; et que la Grande Commission commence ses travaux le lundi 5 septembre à 15 heures, pour les achever le vendredi 9 septembre;
- iv) Que la liste des orateurs inscrits pour le débat général sur le point 8 soit close le mercredi 7 septembre à midi, sur les lieux de la Conférence;
- v) Que vu le manque de temps, les déclarations qui seront faites au cours du débat général sur le point 8 soient limitées à sept minutes pour les représentants de chaque État et à trois minutes pour les autres participants;

- vi) Que les déclarations auxquelles pourrait donner lieu l'exercice du droit de réponse soient faites en fin de journée chaque fois que sont prévues pour le même jour deux séances consacrées à l'examen du même point; et que, pour une séance donnée et un même point de l'ordre du jour, le droit de réponse de chaque délégation soit limité à deux interventions, la première ne dépassant pas trois minutes et la seconde deux minutes.

D

Date d'ouverture des inscriptions sur la liste des orateurs
pour le débat général sur le point 8 de l'ordre du jour

4. De recommander que l'ouverture des inscriptions sur la liste des orateurs pour le débat général sur le point 8 ait lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 3 août 1994, à 10 heures.

E

Adoption du rapport de la Conférence

5. De recommander que, conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies :

a) Le rapport de la Conférence contienne les décisions de la Conférence; un bref compte rendu de ses débats et une récapitulation des travaux de la Grande Commission et des mesures prises pour donner suite aux recommandations qu'elle aura faites en séance plénière;

b) Il soit demandé à chaque groupe régional de désigner, avant l'ouverture de la Conférence, comme amis du Rapporteur général, deux personnes qui seront chargées de participer à l'établissement du projet de rapport de la Conférence.

F

Membres du Bureau devant être élus par la Grande Commission

6. De recommander qu'une liste provisoire de candidats pour les trois postes de vice-président et le poste de rapporteur de la Grande Commission [voir art. 46 du projet de règlement intérieur de la Conférence (A/CONF.171/PC/8)] soit arrêtée par consensus avant l'ouverture de la Conférence de façon que les élections puissent se faire par acclamation sans qu'il soit nécessaire de recourir au scrutin secret.

ANNEXE II

Liste des documents dont le Comité préparatoire
était saisi à sa troisième session

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
A/CONF.171/PC/1	1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.171/PC/2	3	Rapport de la Secrétaire générale de la Conférence sur l'état des activités préparatoires de la Conférence internationale sur la population et le développement
A/CONF.171/PC/3	5	Rapport du Secrétaire général sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action mondial sur la population
A/CONF.171/PC/4	6	Rapport de la Secrétaire générale de la Conférence contenant la synthèse des rapports des pays sur la situation, les politiques et les programmes nationaux en matière de population
A/CONF.171/PC/5	7	Note du Secrétaire général transmettant le projet de document final de la Conférence
A/CONF.171/PC/6 et Add.1 à 5	2	Note du Secrétariat présentant une liste additionnelle d'organisations non gouvernementales dont l'accréditation est proposée pour la Conférence et ses préparatifs
A/CONF.171/PC/7 et Add.1	3	Rapport de la Secrétaire générale de la Conférence contenant la synthèse des conclusions des réunions et conférences régionales convoquées dans le cadre des préparatifs de fond de la Conférence
A/CONF.171/PC/8	4	Note du Secrétariat transmettant le projet de règlement intérieur de la Conférence
A/CONF.171/PC/L.1	1	Note du secrétariat de la Conférence sur le projet d'organisation des travaux du Comité préparatoire

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
A/CONF.171/PC/L.2	8	Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire, le projet de programme de travail et autres questions d'organisation
A/CONF.171/PC/L.3 à 10 et Add.1 et L.11	7	Projet de document final de la Conférence présenté par les Vice-Présidents, MM. Lionel Hurst (Antigua-et-Barbuda) pour le Groupe de travail I et Nicolaas Biegman (Pays-Bas) pour le Groupe de travail II, sur la base des négociations consacrées au document A/CONF.171/PC/5
